

Le cabinet de la présidence du tribunal

La présidente exerce de nombreuses missions spécifiques dans le domaine juridictionnel, comme les ordonnances sur requête ou les référés, mais aussi des missions transversales au soutien de l'ensemble de la juridiction et de tous les domaines contentieux : contrôle des expertises, organisation des services du tribunal, vie du tribunal judiciaire par exemple. Elle est également présidente du conseil départemental de l'accès au droit (CDAD).

Le CDAD 68

Le CDAD 68 est un groupement d'intérêt public présidé par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar. Il est composé de représentants de l'État, de collectivités territoriales, des professionnels du droit (avocats, huissiers de justice, notaires...) et d'associations spécialisées. Il a pour mission de définir la politique publique d'accès au droit à l'échelle du département, de recenser les dispositifs d'accès au droit existant et d'animer et d'impulser des actions sur le territoire du département visant à favoriser l'accès au droit au plus grand nombre.

Description des missions principales :

Sous l'autorité de la présidente du tribunal judiciaire, et de la cheffe de cabinet chargée de l'accès au droit, l'assistant.e de justice pourra contribuer à des travaux de recherche, de rédaction, de synthèse et d'organisation qui lui seront confiés. Positionné principalement au soutien de la politique d'accès au droit, il ou elle aura pour missions principales :

- La conception et l'animation de projets pédagogiques juridiques à destination des élèves des établissements scolaires,
- La participation et le soutien au montage d'évènement de promotion du droit
- Le soutien au développement des permanences d'accès au droit
- Le suivi et le développement des outils de communication à destination du public et des partenaires
- Missions techniques : rédaction de compte-rendu et de bilans, participation aux réunions, établissement et saisie de fiches statistiques.

Niveau d'étude

Master 1 / Master 2 en droit

Compétences

- Intérêt pour la politique publique d'accès au droit
- Compétences rédactionnelles
- Facilité d'adaptation aux différents types de publics accueillis et aisance orale
- Maîtrise des outils de communication
- Mobilité et permis B exigé

Conditions de recrutement :

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat,

- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- absence de mention au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Contrat :

Contrat de droit public à durée déterminée de 2 ans, renouvelable deux fois.

Nombre d'heures de travail mensuel : 60heures

Indemnité de vacation : entre 450 et 500 € net par mois (l'article 8 du décret n° 96-513 du 7 juin 1996)

Prise de poste souhaitée : 01.10.2023

Possibilité d'exercer une autre activité professionnelle sous réserve de l'accord préalable des chefs de Cour.

Contact : CV et lettre de motivation à adresser à Madame la présidente du tribunal judiciaire et Isabelle Dépommier, cheffe de cabinet, chargée de mission accès au droit aux adresses suivantes :

sec.p.tj-colmar@justice.fr / cdad-haut-rhin@justice.fr
